



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 05 JUILLET 2023

SEANCE TENUE A LA SALLE MONTPENSIER A CHATILLON SUR CHALARONNE

Date de la convocation : 26/06/2023

Nombre de délégués élus : 25

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de délégués votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, les membres du comité syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle Montpensier à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de M. Jean-Michel LUX, Président du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires suivants :

Délégués titulaires votants :

Ludovic LOREAU Roland DE ROBIN DE BARBENTANE (en visio) Jean-Michel LUX Benoit PEIGNE	Jean-Marc GIMARET David POMMIER Michel GADIOLET
--	---

Etaient également présents, Mesdames et Messieurs les délégués suppléants qui participeront avec voix délibératives au vote du conseil syndical dès lors que des titulaires sont absents.

Délégués suppléants avec voix délibérative :

Laurent COMTET Christiane CURNILLON Pascal MIDONNET Daniel MICHEL	Jean-Marc LOURENCO Benoit JULIAT Valérie BREVET Gérard DUMIRE
--	--

Etaient également présents : Jean-Claude DESCHIZEAUX (CC VDSC), Michel BADOIL (CC DSV), Alice PROST (directrice), Yannick BOISSIEUX (animateur agricole), Eva DREVET (chargée d'opérations), Véronique GELIN (secrétaire comptable).

Etaient excusés : Jean-Marc DUBOST, Pascal CURNILLON, Gilles DUBOST, Laurent PERRADIN, Frédéric ORGERET, Christian GOIFFON, Stéphane MELINON, Gaëlle LABALME, Jacques VERT, Richard LABALME, Didier REY, Nicolas DI NUCCI, Fabienne BAS-DEFARGES, Philippe PAILLASSON, Denis CHARNAY, Renaud DUMAY, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Pierre GONNARD.

Secrétaire de séance : Ludovic LOREAU

Début de la réunion : 20H05

Ordre du jour :

1- Délibération : Secrétaire de séance	5- Information : RH – Point sur les ressources humaines
2- Validation du dernier procès-verbal	6- Point sur les travaux et études en cours
3- Délibération : Budget – DBM n°1	7- Retour sur les délégations
4- Délibération : Projet candidature Life	8- Informations diverses

M. Jean-Michel LUX, Président du Syndicat Des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône, ouvre la séance en remerciant les délégués pour leur présence. Il précise que comme l'autorise notre règlement intérieur, M. Roland DE ROBIN DE BARBENTANE assiste à la réunion par visioconférence.

A la demande du Président, Véronique GELIN procède à l'appel des personnes présentes. Le quorum étant atteint avec la présence de 15 votants, le Président ouvre la séance et présente l'ordre du jour. Il précise que tous les suppléants présents disposent du droit de vote.

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Ludovic LOREAU est élu secrétaire de séance par 15 voix pour 15 votants.

Le Comité Syndical,

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'au début de chaque séance, un ou plusieurs secrétaires de séance doit être nommé par l'assemblée délibérante pour rédiger le procès-verbal ou le faire transcrire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

NOMME Monsieur Ludovic LOREAU secrétaire de séance

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 05 AVRIL 2023

Monsieur LUX rappelle que le dernier procès-verbal du comité syndical du 05 avril 2023 a été joint à la convocation du comité syndical du 05 juillet 2023. Il demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant apportée, il porte aux voix ce dernier.

Le procès-verbal du 05 avril 2023 est voté à l'unanimité des membres présents.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15, L.5711-1, L.2121-26 et L.5211-40-2 ;

Vu l'article 1 de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 05 avril 2023 a été adressé par courriel aux membres du Comité Syndical en même temps que la convocation ;

Considérant qu'après-lecture dudit procès-verbal, aucune observation n'a été formulée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE sans observation le procès-verbal de la séance du Comité Syndical qui s'est tenue le mercredi 05 avril 2023 à Châtillon sur Chalaronne ;

AUTORISE le Président et le secrétaire de séances à signer ledit procès-verbal.

3 – DELIBERATION – BUDGET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le Président explique que la commune de Francheleins souhaiterait confier au syndicat la réalisation des travaux de restauration de la ripisylve sur une parcelle communale le long de l'Appéum. Si ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une action portée à l'échelle du bassin versant, le Département de l'Ain accompagnerait les collectivités à hauteur de 20% du montant HT des travaux.

Aussi, pour accompagner la commune de Francheleins dans la mise en œuvre de cette opération et lui permettre de bénéficier de ces subventions, il est proposé la création d'une nouvelle opération budgétaire pour compte de tiers pour la réalisation de ces travaux cet hiver.

Alice précise que les travaux concernent des berges très pentues situées près d'un chemin piétonnier, ce qui devient dangereux.

Une première estimation réalisée en 2022 prévoyait un budget de 25 000 € HT. Compte tenu de l'inflation et en l'absence de devis plus récent, le montant des travaux a été réévalué à 30 000 € HT.

Une convention de mandat doit être signée entre les 2 collectivités, qui actera les modalités techniques et financières de l'opération. Le syndicat réalise et paye les travaux pour le compte de la commune qui lui reverse le montant restant, subventions déduites. Le montant des subventions attendues par le département ne sont pas inscrites sur l'exercice 2023, car le dossier ne sera pas soldé d'ici là. L'équilibre financier consiste à diminuer de 6 000€ sur l'opération 458126.

M. Peigné s'interroge sur le montant affiché dans le rapport sur l'opération 458126 qui n'est pas le même que celui présenté. Alice répond que cela est dû à un virement de crédits fait sur l'opération fossés depuis l'envoi des documents.

Afin de pouvoir procéder au paiement de ces travaux, il est proposé au comité syndical d'inscrire de nouveaux crédits pour cette opération tels que proposés ci-dessous :

VU l'article L 1612-11 du C.G.C.T.

VU le budget primitif adopté le 05 avril 2023,

VU les dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

CONSIDERANT la demande de la commune de Francheleins de confier au syndicat la réalisation des travaux de restauration de la ripisylve sur une parcelle communale le long de l'Appéum afin de pouvoir bénéficier de subventions du Département de l'Ain dans le cadre d'une action portée à l'échelle du bassin versant,

CONSIDERANT que cette action n'a pas été inscrite dans le budget principal 2023 et que les recettes de subventions ne seront perçues que sur l'exercice 2024 ;

Le Président soumet au vote l'inscription de cette nouvelle opération équilibrée telle que proposée ci-dessous :

DBM N°1 CREDITS SUPPLEMENTAIRES	DEPENSES			RECETTES		
	Montant budget	Crédits supplémentaires	Montant budget après virement	Montant budget	Crédits supplémentaires	Montant budget après virement
Section d'investissement						
Opération 458126/01 : Travaux Camping St Didier	55 811.75	- 6 000.00	49 811.75	-	-	-
Opération 458131/01 : Travaux Entretien ripisylve Appéum	-	36 000.00	36 000.00	-	30 000.00	30 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT	665 225.25	30 000.00	695 225.25	665 225.25	30 000.00	695 225.25

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
(15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)
Le Comité Syndical,**

APPROUVE la demande de la commune de Francheleins ;

AUTORISE l'inscription de cette nouvelle opération au budget principal pour un montant de 36 000€ ;

DECIDE d'inscrire en recette le montant de la part d'autofinancement de la commune d'un montant de 30 000€ ;

AUTORISE les modifications budgétaires sur le budget 2023 telles que présentées dans le tableau ;

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 – DELIBERATION – PROJET DE CANDIDATURE LIFE : VALIDATION DE LA PARTICIPATION ET DE L'ENGAGEMENT FINANCIER DU SYNDICAT

Le Président rappelle que comme présenté et validé lors du dernier comité syndical, le SRDCBS a travaillé ces dernières semaines à la définition d'une candidature Life pour le site Natura 2000 Dombes au côté de la

communauté de communes de la Dombes et des autres partenaires du projet. Cette dernière devra être déposée au plus tard le 5 septembre 2023 une fois traduite en anglais. Il laisse la parole à Alice afin de présenter le projet et demande à M. Loreau d'intervenir après.

Alice fait une présentation avec comme support le diaporama réalisé par la CC Dombes. Elle présente les atouts et le périmètre du Life qui ne couvre pas l'intégralité du périmètre du syndicat, mais qui correspond au périmètre Natura 2000.

Elle explique que dans le montage proposé ci-dessous, le SRDCBS exercerait la place de bénéficiaire au sein d'un consortium d'autres bénéficiaires qui seraient : le Syndicat Mixte Veyle Vivante, l'APPED (Association pour la Promotion des Poissons des Etangs de Dombes), l'ISARA (Institut Supérieur d'Agriculture Rhône Alpes), la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels). La communauté de communes de la Dombes est quant à elle le porteur de projet.

La candidature Life a pour objet de répondre aux objectifs environnementaux complexes de la Dombes. Elle vise avant tout des objectifs de conservation et de restauration de la biodiversité du site Natura 2000 par la restauration des habitats nécessaires au cycle de vie des oiseaux et des plantes aquatiques identifiés d'intérêt communautaire au travers :

- ➔ De travaux sur la forme des étangs et les roselières,
- ➔ De travaux visant à améliorer la qualité de l'eau (zones tampons et zones humides),
- ➔ De travaux visant à améliorer la circulation des espèces entre habitats : plantation de haies et création/ restauration de mares,
- ➔ D'un travail de concertation et d'analyse autour de la gestion de l'eau en lien avec le dérèglement climatique,
- ➔ La gestion d'espèces exotiques envahissantes telles que le ragondin.

Les objectifs de conservation de la biodiversité étant intimement liés à la gestion et à la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants de chaînes d'étangs, la candidature Life permettrait au syndicat de se faire financer des actions qu'il porte déjà mais avec des objectifs de réalisation et de modification des pratiques sur le long terme plus ambitieux.

La candidature s'articule autour de 7 groupes d'actions, le syndicat porterait principalement des actions des groupes 2, 5 et 7 intitulés respectivement :

- WP2 ou groupe d'actions 2 : Actions préparatoires/ analyses de chaînes et diagnostics d'étangs
- WP5 ou groupe d'actions 5 : Gestion du bassin versant et infrastructures écologiques associées
- WP7 ou groupe d'actions 7 : Communication, valorisation et sensibilisation

Le montant de la candidature validé lors du conseil communautaire de la CC Dombes en juin 2023 est de 13 887 045€. Le montant des subventions apportées par l'Europe est estimé à 67% tandis que des cofinancements sont sollicités auprès de l'Agence de l'Eau RMC, de l'Etat et du Département de l'Ain pour un autofinancement moyen estimé à 6%. Il serait nul pour les associations qui n'ont pas de ressources propres et équivalentes à 13% pour les collectivités dont le SRDCBS.

Alice laisse la parole à Yannick afin de présenter le chiffrage pour la part du SRDCBS avec le choix sur deux hypothèses.

Yannick présente l'hypothèse 1 qui correspond à celle discutée en bureau du mois de juin. En termes de travaux cela comprend :

- La réalisation de 10 plans de gestion,
- La plantation de 6,5 km de haies,
- La restauration et création de 60 mares,
- La restauration et création de 20 zones humides,
- L'implantation de 40 hectares de prairies humides locales.

Du point de vue financier, cette hypothèse prévoit un autofinancement de 171 781€ sur les 7 années du projet qui se décompose comme suit :

Groupe d'actions	Pilotage, gouvernance et suivi administratif	Réalisation des plans de gestion des chaînes d'étangs	Régulation renforcée des animaux et espèces exotiques envahissantes	Travaux issus des plans de gestion des chaînes d'étangs	Communication, valorisation et sensibilisation	Soutenabilité et exploitation des résultats du projet	Total
Salaire chargé sur la durée du programme	42 888,53 €	130 752,24 €	25 037,71 €	190 025,33 €	16 200,47 €	18 094,97 €	422 999,25 €
Travaux sur la durée du programme	- €	- €	- €	811 951,5 €	- €	- €	811 951,50 €
Sous-total	42 888,53 €	130 752,24 €	25 037,71 €	1 001 976,83 €	16 200,47 €	18 094,97 €	1 234 950,75 €
Coûts indirects (7% de l'ensemble des coûts)	3 002,20 €	9 152,66 €	1 752,64 €	70 138,38 €	1 134,03 €	1 266,65 €	86 446,55 €
Total	45 890,72 €	139 904,90 €	26 790,36 €	1 072 115,20 €	17 334,50 €	19 361,62 €	1 321 397,30 €
Autofinancement estimé (13%)	5 965,79 €	18 187,64 €	3 482,75 €	139 374,98 €	2 253,49 €	2 517,01 €	171 781,65 €

Pour la deuxième hypothèse, les montants et les travaux restent les mêmes que sur l'hypothèse 1 hormis sur la plantation de haies qui prévoit un programme plus ambitieux avec 10,5 km de plantations.

Groupe d'actions	Pilotage, gouvernance et suivi administratif	Réalisation des plans de gestion des chaînes d'étangs	Régulation renforcée des animaux et espèces exotiques envahissantes	Travaux issus des plans de gestion des chaînes d'étangs	Communication, valorisation et sensibilisation	Soutenabilité et exploitation des résultats du projet	Total
Salaire chargé sur la durée du programme	42 888,53 €	130 752,24 €	25 037,71 €	209 961,84 €	16 200,47 €	18 094,97 €	442 935,76 €
Travaux sur la durée du programme	- €	- €	- €	956 680,5 €	- €	- €	956 680,49 €
Sous-total	42 888,53 €	130 752,24 €	25 037,71 €	1 166 642,34 €	16 200,47 €	18 094,97 €	1 399 616,26 €
Coûts indirects (7% de l'ensemble des coûts)	3 002,20 €	9 152,66 €	1 752,64 €	81 664,96 €	1 134,03 €	1 266,65 €	97 973,14 €
Total	45 890,72 €	139 904,90 €	26 790,36 €	1 248 307,30 €	17 334,50 €	19 361,62 €	1 497 589,39 €
Autofinancement estimé (13%)	5 965,79 €	18 187,64 €	3 482,75 €	162 279,95 €	2 253,49 €	2 517,01 €	194 686,62 €

Alice souligne le travail important de Yannick sur ces simulations financières.

En termes de phasage, on peut voir sur la présentation de gros pics d'activité sur les années 2025-2026 qui correspondent à 1 équivalent temps plein supplémentaire. Le gros pic de dépenses commencerait dès 2027, sur l'hypothèse haute avec un peu plus de 200 000€.

Alice met en perspective les dépenses engagées par le syndicat entre 2012 et 2023 sur le même type d'action et qui correspond à 502 000€ de dépenses pour un autofinancement de 127 600€ hors temps d'animation.

M. Pommier tient aussi à rajouter que seulement 28% des candidatures sont retenues, ce qui représente 1 chance sur 3.

Le Président explique que le syndicat s'inscrit dans ce projet afin d'obtenir des subventions puisqu'aujourd'hui la Région et le Leader n'accompagnent plus le syndicat sur les actions. Le bureau a validé le projet mais avec un point de vigilance sur les espèces protégées.

M. Loreau intervient en précisant qu'effectivement le Life est un levier supplémentaire. Aujourd'hui, les élus ont une volonté d'action forte sur la Dombes avec la reconnaissance depuis la labellisation RAMSAR. Même si les espèces ciblées sont sujettes à discussion, l'objectif est de préserver les milieux naturels et maintenir l'économie.

La position du bureau était unanime sur le fait que ce projet s'inscrit dans le cadre du changement climatique et la gestion de l'eau.

M. Deschizeaux trouve le projet très séduisant puisqu'il est très bien subventionné. Il s'interroge néanmoins sur le montant de l'autofinancement et sa répartition au niveau des cotisations des intercommunalités, car en effet, ces actions concernent uniquement le périmètre de la Dombes.

Le Président répond que ce point a été débattu en bureau. La répartition reste à définir mais il faudra envisager une augmentation de la cotisation de la CC Dombes.

M. Loreau rajoute que selon le résultat de la candidature, la CC Dombes envisagera un accompagnement supplémentaire du syndicat comme elle l'a toujours fait.

Le Président termine en précisant que les collectivités sont sans cesse en train de rechercher des sources de financements et qu'il n'était pas possible de passer à côté de ce projet qui est une opportunité supplémentaire. L'Agence de l'Eau a néanmoins précisé qu'il ne faudrait pas que ce soit au détriment du reste des actions.

Alice propose de passer au vote et de sélectionner l'hypothèse retenue. Le Président propose de retenir la plus haute.

M. Comtet demande à quel moment la réponse sera connue. Yannick répond que ce sera en février 2024. La date limite du dépôt du dossier est le 06 septembre.

En résumé, sur les 7 années du projet (automne 2024 – automne 2031), le syndicat s'engagerait à réaliser 956 680€ de travaux, et à consacrer en moyenne un peu plus d'un poste par an (animations + suivi administratif du projet), soit 442 936 € auxquels s'ajouteraient environ 97 973€ de frais annexes. Le montant total du projet pour le syndicat serait donc de 1 497 589 € sur la durée du projet.

L'autofinancement à consacrer au projet serait donc d'environ 194 687 € sur les 7 années, soit 27 812 € par an en moyenne. Au regard de ce qui a été investi ces dernières années pour des actions similaires (500 000 euros), ces valeurs ne semblent pas aberrantes.

Compte tenu des discussions passées sur les capacités d'autofinancement du syndicat et de portage des autres actions à enjeux sur les cours d'eau (y compris sur le périmètre de la communauté de communes de la Dombes), le bureau a donné un avis favorable à cette candidature moyennant les conditions suivantes :

- La réalisation des actions du projet Life ne doit pas se faire au détriment des autres actions portées par le syndicat et visant des travaux de restauration écologique des cours d'eau (continuité, qualité de l'eau, zones humides),
- La capacité d'autofinancement du syndicat pour la réalisation des autres actions à enjeux sur les rivières doit être garantie et réévaluée (demande expresse de l'Agence de l'Eau),
- Des discussions avec ses collectivités membres sur le montant des cotisations du syndicat pour mener à bien ces projets devront être engagées.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
(15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

VALIDE la participation du syndicat à la candidature Life selon les termes, les conditions, les projets et les budgets exposés ci-dessus,

DONNE tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de cette décision.

5 – INFORMATION – RH : POINT RESSOURCES HUMAINES

Le Président informe les membres du comité syndical que suite à une opportunité d'embauche, Eva a annoncé sa décision de quitter le poste actuel de chargée d'opérations. Elle rejoindra la communauté de communes Dombes Saône Vallée le 1er septembre pour travailler sur la restauration et la préservation des milieux aquatiques (trame turquoise, plans de gestion de zones humides, continuité écologique...).

Compte tenu des opérations de travaux engagés pour cette fin d'année, le bureau a décidé de remplacer Eva dès le mois de septembre si l'opportunité le permet. Une phase de recrutement a été lancée. Une seule personne a été retenue en entretien, mais sans expérience et elle n'est pas disponible avant janvier 2024. La phase de recrutement a été prolongée jusqu'à septembre.

Alice précise qu'effectivement il serait souhaitable de trouver quelqu'un avec un peu d'expérience car cela prend beaucoup de temps en termes de formation.

6 – POINT SUR LES TRAVAUX ET ETUDES EN COURS

Pour finir, le Président propose de faire un point sur les différents travaux et études en cours :

- Travaux sur les fossés de la Dombes :

Yannick rappelle les travaux déjà réalisés, à savoir la restauration d'une mare puis une autre à terminer au niveau du curage. La zone humide de 5 000 m² a été restaurée.

La fin des travaux est prévue d'ici l'automne après la période d'interruption annuelle liée à la protection des périodes de nidification des oiseaux, dans le cadre de la DIG et le respect des périodes d'entretien des haies liées à la PAC (interdiction entre le 16/3 et le 15/8).

Monsieur De Barbentane s'interroge sur les travaux réalisés sur l'ancien étang et ses conséquences en termes de paysage, d'hydrologie et de qualité de l'eau. Yannick Boissieux répond que cet ancien étang était abandonné depuis de nombreuses années et se serait transformé en boisement. Par ailleurs son ancien bief qui sert aujourd'hui de fossé dans la chaîne agissait comme un bouchon hydraulique. Les travaux réalisés ont été pensés de telle manière à rétablir les écoulements mais aussi créer des zones préférentielles de sédimentation et d'épuration de l'eau ainsi que des vasières. L'abandon d'anciens étangs est une réalité et la Dombes d'hier ne sera sans doute pas celle de demain.

- Seuil du Relevant :

Alice rappelle l'historique de ce seuil et fait un retour sur les décisions prises par le comité de pilotage qui s'est réuni le 1er juin avec les élus de la commune, le bureau d'études Dynamique Hydro, la Fédération de Pêche de l'Ain et les financeurs.

La question qui s'est posée était de savoir comment réaménager la rivière avec toutes les contraintes pour obtenir la meilleure circulation de l'eau et des espèces. Le Relevant a une température très fraîche par rapport à la Chalaronne en été (-10°), et donc il existe un grand intérêt de cette eau fraîche pour diminuer la température de la rivière et permettre aux poissons et autres invertébrés une meilleure survie en période de forte chaleur.

Alice présente les différents scénarios et précise que le scénario 3 avec une reprise complète du tracé serait la plus pertinente. Pour chiffrer ce type de projet, le bureau d'études doit rajouter une phase supplémentaire dans le marché de maîtrise d'œuvre afin de réaliser des études complémentaires incluant la géotechnique et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la partie assainissement.

- Seuil de la RD933 :

Le marché est en cours avec une consultation directe avec les entreprises Thierry Chassagne, Chapeland et Socaf. Les travaux de dérasement du seuil sont prévus en septembre mais seront conditionnés au niveau d'eau dans la Calonne.

- Gestion des invasives :

Le premier arrachage de l'hydrocotyle a été réalisé en juin. Le foyer est contenu mais toujours pas éradiqué.

7 – RETOUR SUR LES DIFFERENTES DELEGATIONS

Le Président précise que le récapitulatif de ces délégations ont été transmises dans le rapport. Si aucune question n'est soulevée concernant ces délégations, le Président propose de passer au point suivant.

DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

- **Matériel informatique** – Acquisition et installation de 2 disques SSD avec MICRONOV et Adomédia Proxy pour un montant total de 446.60€,
- **Matériel informatique** – Changement batterie d'un onduleur avec Adomédia Proxy pour un montant total de 230.81€,
- **Certificat électronique de signature** – Acquisition d'un certificat de signature pour 3 ans avec Docapost,

- **Matériel informatique** – Acquisition de 5 onduleurs avec Amazon pour un montant total de 576.83€,
- **Logiciel comptable** – Devis signé pour un montant de 3 500€ TTC avec l'éditeur COSOLUCE,
- **Acquisition d'une parcelle en zone humide à St Etienne** – Acte de vente signé le pour un montant de 16 120.20€ frais inclus,
- **Entretien des ouvrages** – Devis signé avec Val Horizon pour un montant de 2 712.45€ pour l'entretien sur l'ensemble des ouvrages,
- **Entretien véhicule** – Signature d'un devis pour le véhicule Partner avec le garage Peugeot pour un montant de 606.84€,
- **Etude de danger** – Signature du bon de commande n°5 avec le bureau d'étude LOMBARDI pour le lancement de l'étude sur le Pontcharat d'un montant de 21 873.18€,
- **Maitrise d'œuvre sur les seuils Dynamique Hydro** – Signature de l'OS 2 pour l'écriture du cahier des charges sur le lot n°4 Seuil Relevant pour un montant de 2 340€ TTC - Signature de l'OS4 pour le lancement de la phase de consultation du marché de travaux pour un montant de 2 280€ TTC,
- **Fossés tranche 3** – Signature d'un devis avec l'entreprise Chapeland d'un montant de 5 030.45€ et avec l'association Val Horizon pour un montant de 10 422.72€,
- **Arrêté de virement de crédits** - Crédits insuffisants pour le solde de la tranche 3 des travaux d'entretien des fossés de la Dombes pour un montant de 10 150€, pris en diminution de l'opération 458125 travaux sur la Chalaronne au camping de Saint Didier sur Chalaronne.

DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU BUREAU EXECUTIF

Délibérations du bureau exécutif du 06 avril 2023 :

- Approbation du procès-verbal du bureau exécutif du 19 janvier 2023
- Demande de subventions AE RMC et Fonds verts pour la gestion des espèces invasives – Année 2023
- Demande de subventions AE RMC pour les travaux de suppression du seuil de la RD933 sur la Calonne à Guéreins
- Demande de subventions FPRNM pour la réalisation de l'étude de connaissance de l'ouvrage du Pontcharat à Saint Didier sur Chalaronne

Délibération du bureau exécutif du 11 mai 2023 :

- Approbation du procès-verbal du bureau exécutif du 06 avril 2023

Délibérations du bureau exécutif du 22 juin 2023 :

- Approbation du procès-verbal du bureau exécutif du 11 mai 2023
- Dépôt d'un dossier d'examen au cas par cas pour les travaux envisagés dans la Chalaronne dans le camping de Saint Didier sur Chalaronne
- Convention de mandat avec la commune de Saint Didier sur Chalaronne pour l'aménagement des berges de la Chalaronne

8 – INFORMATIONS DIVERSES

Alice informe qu'il sera peut-être nécessaire d'engager des travaux sur le barrage de Tallard suite à des problèmes moteur remontés par la société de maintenance Sogedo.

Le syndicat a aussi été sollicité par la commune de Villars sur des embâcles. Une réponse leur a été faite.

Un point rapide sur les débits des dernières semaines. A Villars, la semaine dernière, le débit était de 2 litres secondes. Selon les données de M. Brevet sur la pluviométrie de juin, il est tombé 76mm contre 33 en mai.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h25.

Le Secrétaire de séance, Ludovic LOREAU	Le Président, Jean-Michel LUX
---	---